

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 89.

A voté non:

Vial (SC, PDC/CVP). Total: 1.

Projet de décret N° 37 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du réaménagement des bâtiments et des nouvelles constructions du Collège de Gambach¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (UDC/SVP, SC).

Commissaire: Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire ad hoc s'est réunie à deux reprises pour étudier le projet de décret relatif à un crédit d'engagement en vue du réamé-

nagement des bâtiments et des nouvelles constructions du Collège de Gambach. Vu l'importance du projet, la démolition de certains bâtiments et l'environnement particulier et historique du Collège de Gambach, la première réunion a eu lieu le 29 octobre dernier sur le site de Gambach pour une vision locale. La commission a pu profiter de la présence de M. Pierre Besin, architecte cantonal adjoint, de M. Jean-Pierre Bugnon, recteur du Collège de Gambach et de MM. les architectes lauréats du concours et chargés du projet. Ces personnes nous ont présenté le projet de manière très détaillée et ont répondu aux questions posées par les membres de la commission. Une deuxième séance a eu lieu le 5 novembre pour la discussion de l'entrée en matière et pour la lecture des articles. Tous les députés dans cette salle ont lu le message N° 37 du Conseil d'Etat et je ne vais donc pas répéter l'historique du Collège de Gambach et ne commenterai pas non plus l'argumentaire du Conseil d'Etat. Je suis sûr que tous les députés sont conscients de la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de nos collèges, il n'y qu'à prendre connaissance de l'augmentation des effectifs pour s'en convaincre.

Je vous rappelle d'ailleurs que le 2 février 2005 le Grand Conseil a accepté un décret pour l'acquisition de la propriété du Collège de Gambach et pour l'ouverture d'un crédit d'étude et ceci par 103 voix sans oppositions ni abstentions. Je me limiterai donc à vous informer de l'attitude générale de la commission face à ce projet. La commission s'est réjouie qu'au terme de l'enquête publique il n'y ait eu aucune opposition et que le permis de construire ait pu être délivré le 4 octobre 2007. De l'avis général, le projet qui nous est présenté est un bon projet. La commission a pu se rendre compte que la démolition des bâtiments des années 60 est justifiée. Ces bâtiments, en raison de leur structure et de la surface des locaux, ne sont plus adaptés aux normes en vigueur et aux besoins du futur. En gardant le bâtiment historique principal et en optant pour la construction de 3 nouveaux bâtiments, on garde l'aspect architectural du quartier, qui, il faut bien le dire, est magnifique. Il faut se rendre à Gambach, se promener dans les jardins pour sentir cet esprit de Gambach dont parle si volontiers M. Bugnon, le recteur des lieux. Et c'est peut être grâce à cet esprit que le collège vient de se voir décerner une distinction de l'UNESCO à l'occasion de la journée des droits de l'homme. Bien sûr, vous vous en doutez, les membres de la commission sensibles à l'utilisation du bois ont été déçus, pour ne pas dire plus, du peu d'importance que le projet accorde à ce matériau. Et les réponses des architectes à ce sujet ne les ont de loin pas convaincus. Par contre, la commission a constaté que le concours d'architecture a été lancé avant l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2006 concernant l'utilisation du bois dans les constructions publiques et qu'il ne serait pas judicieux de modifier le projet. Pour construire en bois, il faut penser bois dès le départ.

La commission s'est inquiétée du coût total de la construction. Dans le message 168 du 9 novembre 2004 et lors du débat sur les décrets relatifs à l'acquisition de la propriété de Gambach et de l'octroi du crédit d'étude, le coût de construction était estimé à 38 millions et le Conseil d'Etat souhaitait que l'in-

¹ Message pp. 2038 ss.

vestissement total ne dépasse pas 46 100 000 francs. Nous en sommes aujourd'hui à 58 155 000 pour la construction et un coût total de 69 255 000, plus de 23 millions supplémentaires. Après discussions et explications soit des architectes soit de M^{me} la Commissaire du gouvernement, la commission en a déduit ce qui suit: le montant avancé en 2004–2005 était une estimation très approximative, puisque l'on ne connaissait pas les détails du projet. Le site de Gambach se trouve en milieu urbain, il se situe quasiment au centre ville dans un quartier d'habitations et cela entraîne forcément des coûts supplémentaires. Le chantier sera plus long que d'autres chantiers comparables, car le collège doit continuer à fonctionner avec ses 850 élèves. Le devis a été établi sur la base d'un métrage précis sous l'angle technique, les choix rationnels et les éléments sont standards. La commission a également constaté que le Conseil d'Etat a déjà réalisé des économies pour 4 millions de francs sur le devis initial, et ceci par la simplification de certains éléments et par l'abandon de certains travaux. Le prix moyen indexé CFC 2 avoisine celui des constructions similaires: 2718 francs pour Gambach, 2887 pour le gymnase de la Broye, 2622 pour le CO de la Tour, et si l'on compare avec le canton de Vaud: 2759 pour le gymnase de Marcelin. M^{me} la Commissaire du Gouvernement vous indiquera également des comparaisons avec des constructions semblables dans les cantons alémaniques. En définitive, ce n'est pas tellement le montant présenté aujourd'hui qui est exorbitant mais plutôt le montant avancé en 2005 qui était tout à fait trop optimiste. Tenant compte de ces éléments, la commission parlementaire a l'unanimité vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel que vous est présenté.

La Commissaire. Je souhaite également ici remercier la commission et son président pour l'intense examen qui a été fait du projet de décret et rappeler un certain nombre d'éléments. Nous avons déjà discuté de ce projet le 2 février 2005 lorsque votre Grand Conseil avait accepté le décret relatif à l'acquisition de la propriété du Collège de Gambach et à l'octroi du crédit d'étude en vue d'un réaménagement des bâtiments et d'une nouvelle construction.

En 2005, nous fêtons le centième anniversaire de la Fondation du Collège de Gambach et c'est précisément à ce moment que la Congrégation des sœurs Ursulines, qui avaient assuré si longtemps les infrastructures et la réputation de l'ancienne école supérieure de commerce pour jeunes filles, avait estimé que le temps était venu de transmettre le témoin à l'Etat de Fribourg. Le prix de la transaction avait été calculé au plus juste pour satisfaire les deux parties. Cependant, le rachat de la propriété à la Congrégation reste et est toujours conditionné à l'octroi d'un permis de construire et à la décision populaire de procéder à un aménagement des anciennes bâtisses et à la construction d'un nouveau bâtiment, ce n'est qu'à ces conditions-là qu'effectivement nous deviendrons propriétaires définitivement.

Les arguments présentés en 2005 pour justifier le rachat et l'octroi d'un crédit d'étude restent valables aujourd'hui. L'augmentation annoncée des effectifs d'élèves au niveau secondaire 2 s'est bel et bien produite et se poursuivra encore. On espérait que l'ouver-

ture en 2005 du gymnase intercantonal de la Broye permettrait de contenir les effectifs des collèges situés en ville de Fribourg. L'espoir fut de courte durée. Dès l'automne 2006, la croissance a repris. C'est important de le souligner, puisque ce ne sont pas des élèves qui peuvent se rendre au GYB en raison d'une augmentation sensible du nombre des élèves alémaniques, ce dont on peut se réjouir en soi. Mais actuellement le Collège St-Michel compte 1280 élèves, c'est plus 60 par rapport à la rentrée passée et le Collège Ste-Croix 980 élèves, soit une augmentation de plus de 20 élèves par rapport à l'année dernière. Ces deux établissements souffrent de ce surcroît d'étudiants et sont à l'étroit dans leurs murs, nous avons eu l'occasion de le signaler hier. Il y a dès lors toujours nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du Collège de Gambach pour soulager les autres établissements de Fribourg et la planification a été agendée au plus juste et pourtant les nouveaux équipements ne seront disponibles qu'à partir de 2011, on ne saurait dès lors attendre plus longtemps.

Grâce au crédit d'étude accordé en 2005, le Conseil d'Etat a lancé l'organisation d'un concours d'architecture, conformément à la réglementation des marchés publics, concours qui a été conduit conjointement par le Service des bâtiments et ma Direction. Avant le lancement du concours, et c'est important, le Conseil d'Etat a pris le temps d'examiner et d'approuver le programme des locaux en prévoyant des besoins pour un établissement devant accueillir 850 élèves. C'est à partir de ce programme des locaux que l'on peut effectivement chiffrer précisément les coûts et lancer un concours. Le projet lauréat du concours nous vient d'un bureau fribourgeois, ce dont nous nous réjouissons, puisque ce sont de jeunes architectes formés dans notre canton qui l'ont emporté. Dès lors, en 2006, le Conseil d'Etat a donc naturellement mandaté le bureau d'architecture Aeby, Aumann, Emery pour élaborer le projet détaillé du nouveau Collège de Gambach. Je l'ai dit, le rachat de la propriété est conditionné à l'octroi d'un permis de construire, c'est la raison pour laquelle – mis à part le fait qu'on se trouve dans un quartier sensible – le projet a déjà été mis à l'enquête publique le 16 mars 2007. On voulait s'assurer que le projet était réalisable. Grâce à une politique d'information bien menée, les associations de quartier et les voisins ont reçu tous les renseignements désirés dans l'avancement du projet et on a pu tenir compte de leurs différentes remarques et cela a été payant, puisque lors de la mise à l'enquête publique il n'y a eu aucune opposition. Ainsi, le permis de construire a pu être délivré beaucoup plus rapidement que ce à quoi nous pouvions nous attendre. Il est même arrivé avant le message au Grand Conseil et cela nous a particulièrement fait plaisir.

Le projet de construction a fait l'objet d'un devis détaillé, sur la base duquel nous sommes en mesure de vous présenter un budget et un projet de décret. Il comprend l'ensemble des coûts liés à la rénovation de l'ancien collège et à la construction des nouvelles bâtisses pour un montant total de 58 155 000 francs. S'agissant des comparaisons avec d'autres cantons et pour donner suite à la demande du Président de la commission, nous avons encore requis les chiffres de cantons voisins, à savoir le canton de Berne et le canton de

Genève. S'agissant du canton de Berne, pour un collège identique, celui de Muristalden, nous arrivons à un prix moyen par m² indexé de l'ordre de 2778 francs, donc supérieur à celui de Gambach, quant au collège de Seymaz, qui est un collège d'une construction en bois, le coût est à peu près identique si l'on ne prend pas en compte la conception Minergie, puisqu'elle n'est pas nécessaire dans le cadre d'une construction en bois. Si l'on ajoutait les éléments liés à Minergie, qui font partie intégrante d'une partie des bâtiments du Collège de Gambach, on arriverait à un montant de l'ordre de 2883 francs par m² pour le CFC 2, ce qui montre que nous sommes à des coûts inférieurs à la moyenne des coûts d'autres cantons. Il me paraît encore important de signaler que nous avons pris en compte l'ensemble des besoins tels qu'ils sont, mais aussi tous les éléments que nous pouvons récupérer dans le collège actuel en particulier dans le cadre de l'équipement déjà à disposition aujourd'hui.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné sous l'angle financier ce projet de décret et le préavise favorablement avec plusieurs remarques, je n'en retiendrais qu'une sous l'angle financier. La Commission des finances et de gestion souhaite qu'un suivi de chantier et qu'un processus de controlling financier soient mis en place de manière performante afin d'éviter des déconvenues similaires à d'autres projets que nous avons tous en mémoire.

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec un avis très positif ce message détaillé pour le réaménagement et les nouvelles constructions du Collège de Gambach. La formation et les élèves sont au cœur de nos préoccupations. Le groupe démocrate-chrétien se fait une priorité de soutenir cet excellent projet, qui va donner un souffle nouveau pour ce Collège de Gambach. Le projet architectural intègre très bien les nouvelles constructions dans ce quartier sensible et protégé de Gambach. Le maintien et la mise en valeur des jardins de l'arborisation permettra aussi de conserver l'esprit de Gambach, ce subtil mélange, qui intègre l'environnement et les élèves et qui a permis de relier le passé centenaire du collège à des générations d'élèves qui ont débuté leurs études à Gambach. Avec ce projet que de belles perspectives de formation s'ouvrent à notre jeunesse, qui sera ainsi formée et préparée à relever les défis futurs de la vie professionnelle. Le groupe s'est penché en particulier sur le développement durable dans la construction. Le groupe estime que des efforts supplémentaires sont à faire dans les constructions publiques et scolaires en particulier et cela dès le début du lancement des concours. Construire un jour, c'est aussi déconstruire dans une centaine d'années et là intervient notre actuelle responsabilité dans la réalisation de constructions sur des sites naturels. La conception des structures porteuses en bois, si possible en bois suisse et la création de bâtiments scolaires

complets en bois est aussi possible. Des exemples récents dans le canton de Genève le prouvent. Pour le prochain projet de construction publique ou scolaire, le groupe demande d'en faire une priorité également et d'établir éventuellement une stratégie à moyen terme dans les rénovations.

Autre point discuté dans le groupe, le surcoût entre le décret du 2 février 2005 et ce message démontre la difficulté d'annoncer un montant estimatif initial et la réalité d'un projet primé. Le groupe démocrate-chrétien accepte le crédit d'engagement de 69 millions avec la demande de mettre en place un groupe de pilotage compétent, qui devra aussi garantir la maîtrise des coûts dans la réalisation de ce projet et cela bien sûr en tenant compte de l'évolution de l'indice suisse des prix à la construction. Le coût moyen du prix au m² est acceptable en comparaison à d'autres constructions scolaires et cela est rassurant pour notre groupe.

Dernier point, le groupe partage aussi le souci du Conseil d'Etat de ne pas réaliser en entreprise générale, car la complexité du chantier et le maintien de l'exploitation durant trois à quatre années durant ces travaux préavisent pour des mandats traditionnels de réalisation. L'accès aux entreprises et PME fribourgeoises est aussi plus aisé et la qualité architecturale permettra à ces dernières de démontrer leur savoir-faire reconnu. Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien accepte le crédit d'engagement et soutiendra le projet présenté en votation populaire lors de la prochaine année 2008.

Elections Fonctions judiciaires non permanentes

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Vous allez procéder à l'élection de 12 personnes pour des fonctions judiciaires non permanentes. Vous trouverez la procédure suivie en page 2 du préavis du Conseil de la magistrature. Vous y lirez que le Conseil de la magistrature a décidé de consulter les présidents des autorités concernées. Cette façon de faire permet au Conseil de la magistrature de cerner les qualités que doit avoir le candidat. Ainsi, pour la Chambre pénale des mineurs, le président nous avait fait part de son vœu selon lequel le poste soit repourvu par une personne ayant elle-même des enfants. Les cinq candidats retenus par le conseil, en plus des autres qualités, remplissent cette condition. J'ai pris connaissance du préavis de la commission de justice et constaté que la commission de la justice s'écartait du préavis du Conseil de la magistrature en choisissant quelqu'un qui ne remplit pas cette condition. Je le regrette. Tous les autres candidats préavisés favorablement par la Commission de justice le sont aussi par le Conseil de la magistrature. Je vous remercie.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). La commission de justice vous invite à suivre ses propositions et j'ajoute la remarque suivante. En ce qui concerne les assesseurs de la Chambre des prud'hommes et du Tribunal des baux, nous ne sommes pas libres d'élire n'importe qui,

parce que la Chambre des prud'hommes est composée paritairement de représentants des employeurs et des salariés et que le Tribunal des baux est composé paritairement de représentants des bailleurs et des locataires. La loi sur le Tribunal des baux stipule même que les représentants, les locataires et les bailleurs doivent être issus de leurs organisations respectives.

Projet de décret N° 37 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du réaménagement des bâtiments et des nouvelles constructions du Collège de Gambach

Entrée en matière: suite

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le projet de décret relatif au crédit d'engagement pour le Collège de Gambach avec les remarques suivantes.

Nous regrettons que, lors du programme qui a été fait en vue du concours d'architecture, le Conseil d'Etat n'ait pas prévu trois salles de sport sachant qu'elles sont déjà en nombre insuffisant aujourd'hui dans les nombreux établissements scolaires de la capitale.

Nous regrettons également qu'une part plus grande d'énergie renouvelable n'ait pas été prévue, par exemple pour le chauffage du bâtiment. Nous espérons que ce n'est pas pour des mesures d'économie à court terme. Plusieurs voix se sont déjà fait entendre quant à la présence insuffisante de bois dans ce bâtiment. Toutefois, ce projet est antérieur à la volonté du Conseil d'Etat de favoriser le bois dans les constructions publiques et il serait probablement dommageable pour la qualité du projet d'y introduire du bois sans repartir à zéro dans le processus de conception.

Finalement, nous tenons à relever la qualité de ce projet et son insertion réussie dans un quartier aussi sensible que Gambach.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Je parle au nom du groupe alliance centre-gauche, qui a étudié avec attention le message N° 37 du Conseil d'Etat et le projet de décret relatif au Collège de Gambach. Notre groupe soutient, à l'unanimité, le projet de décret. Toutefois, on aimerait émettre deux regrets et deux encouragements pour les personnes responsables, voire le Conseil d'Etat.

Nous regrettons que dans la procédure de votation et de soumission il se soit glissé – on pourrait le dire ainsi – un retard d'une année et que, par conséquent, la réalisation de ce projet important – très apprécié par notre groupe – soit aussi repoussée d'une année. Permettez-moi de faire une remarque personnelle. Ma fille fréquente actuellement la troisième classe au Collège de Gambach. Elle avait des craintes, qui s'avèrent non justifiées, de devoir supporter lors de sa classe terminale les bruits du chantier sans voir les fruits du chantier terminé. Mais, étant donné que maintenant le projet est repoussé d'une année, elle n'aura donc pas les bruits du chantier et les fruits du travail effectué. Cependant, elle m'a dit: «Ecoute papa, c'est vraiment étroit, les

locaux sont vétustes, il faut faire quelque chose.» Dans ce sens-là, on soutient vraiment le projet.

Deuxième regret, une nouvelle disparition... une disparition de plus d'une chapelle du sol de notre ville, bien qu'on soit heureux que les vitraux de Yoki de la chapelle actuelle soient réintégrés dans le projet de la nouvelle salle de recueillement.

Notre premier encouragement est, dans la planification et la réalisation définitive de la construction, de mettre tout en œuvre pour que le maximum, voire l'optimum, soit fait en vue des installations en énergie renouvelable, par exemple les panneaux solaires, etc. – comme cela a déjà été dit par mon collègue André Schoenenweid.

Notre deuxième encouragement est de se tenir à l'avenir à la norme proposée, qui a aussi été adoptée par la Confédération, pour la création d'œuvres d'art selon le concept «Kunst am Bau». La norme adoptée est de 1% des coûts de construction. Dans notre proposition actuelle, il est prévu 0,5%.

C'est avec ces deux regrets et ces deux encouragements que notre groupe soutient, à l'unanimité, le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du réaménagement des bâtiments et des nouvelles constructions du Collège de Gambach.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le décret N° 37 concernant le crédit d'engagement de 58,155 millions pour le Collège de Gambach a été étudié avec attention et intérêt par le groupe libéral-radical.

Après le concours d'architecture, le projet retenu s'implante bien dans le cadre et dans le style du quartier de Gambach. Il garde une certaine homogénéité avec les bâtiments existants et conservera un certain cachet, dont une partie de son jardin, qui est très apprécié des élèves. Le collège accueille actuellement 670 élèves, dont une partie est logée à l'extérieur du site. Si ce crédit est accepté, nous ne garderons que le bâtiment historique principal et en construirons trois nouveaux. Le devis a été établi sur la base d'un métrage précis. Nous ne pouvons que regretter la faible importance que le projet accorde au bois. Par contre, nous pouvons relever l'effort, quoique minime, sur les énergies renouvelables: 20% de l'eau chaude sera produite par des capteurs solaires. Ce projet fait partie du programme gouvernemental 2007–2011 et il nous est demandé de réaliser un défi. Pour le groupe libéral-radical, la formation des jeunes, de leur structure, est un signe fort pour notre canton.

Tout en demandant à M^{me} la Commissaire une maîtrise et une gestion des coûts rigoureuses, c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical entre en matière et acceptera ce décret.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Jugend als Stärke des Kantons ist eines der obersten Ziele im Regierungsprogramm des Staatsrates. Um der Ausbildung und Betreuung der Jugendlichen Priorität einräumen zu können, ist die nötige Infrastruktur für eine motivierende und effiziente Lernumgebung bereitzustellen. Das vorliegende Erweiterungsprojekts des Kollegiums Gambach soll diesem Ziel Rechnung tragen. Die Fraktion der SVP hat das Geschäft eines

Verpflichtungskredits für die Umgestaltung und Erweiterung des Kollegiums Gambach eingehend diskutiert.

Die positive demographische Entwicklung hat sich in den Schulen der Sekundarstufe 2 bemerkbar gemacht. Die Anzahl Klassen und die Klassengrößen steigen von Jahr zu Jahr. Das Kollegium Gambach platzt mit seinen räumlichen Verhältnissen aus allen Nähten. Mit der vorgesehenen Erweiterung soll dieses Defizit beseitigt und zugleich noch eine erweiterte Aufnahme von 200 Schülerinnen und Schülern gewährt werden. Wir begrüßen, dass der bestehende zentrale Standort für das Erweiterungsvorhaben gewählt wurde. Der lancierte Architekturwettbewerb hat ein ideales Projekt hervorgerufen für diese sensible Zone mitten in der Stadt. Mit der Berücksichtigung des Einbezugs einer schönen Gartenanlage ins Lernumfeld bleibt der Geist der offenen Schule erhalten. Das Einhalten der Anforderungen des Minergiestandards für die drei neuen Gebäude und die Optimierung des alten Gebäudes betreffend rationeller Energienutzung und reduziertem Energieverbrauch muss aber gewährleistet werden. Der Ausbau und die Infrastruktur sollen auf das absolut Notwendigste beschränkt bleiben. Speziell erwähnen möchte ich die Parkmöglichkeiten. Diese dürfen die Gartenanlage nicht schmälern. Es sollen so wenig Parkplätze wie möglich und so viele wie absolut notwendig bereitgestellt werden. Der Zeitplan von 3,5 Jahren sollte zur Vermeidung von Zusatzkosten unbedingt eingehalten werden, mit der Berücksichtigung eines parallelen Unterrichts während der Bauphase. Die hohen Kosten von insgesamt 69 255 000 Franken sind im Vergleich mit ähnlichen Projekten zwar gerechtfertigt. Wir geben aber zu bedenken, dass bereits für das vorliegende Projekt 20 Millionen Franken mehr aufgewendet werden müssen als für dasjenige von 2004. Eine weitere Erhöhung der Kosten ist zwingend zu vermeiden. Als selbstverständlich muss auch eine ständige Kostenkontrolle gelten. Mit diesen Bedingungen spricht sich die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig für Eintreten zu diesem Erweiterungsprojekt des Kollegiums Gambach aus. Dem Dekretsentwurf kann die Fraktion auch einstimmig zustimmen.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). A de nombreuses reprises, le Grand Conseil s'est prononcé en faveur de l'utilisation du bois lors de constructions de bâtiments publics. Nous pouvons tous constater que le bois ne sera pas du tout utilisé dans la construction du Collège de Gambach. Au contraire, même la toiture sera construite en béton. Cet élément est une provocation envers la grande majorité des députés, qui se sont prononcés en faveur du bois. Il est absolument nécessaire que les jeunes architectes en formation soient sensibilisés à l'utilisation du bois et familiarisés avec les techniques qui les mettent en valeur. Lors de la mise au concours du projet qui nous concerne, personne ne pouvait ignorer les nouvelles dispositions qui allaient être mises en application. Nous ne pouvons qu'insister pour que ces mesures en faveur du bois soient appliquées et inviter le Conseil d'Etat à intervenir auprès des architectes.

Marbach Christian (*PS/SP, SE*). Ich denke, dass uns ein gutes Projekt vorliegt, welches raumplanerisch und architektonisch gut ins Quartier eingebettet sein wird. Auch begrüße ich das vorgeschlagene Energiekonzept mit Minergiestandard und einer Wärmeproduktion anhand von Gas und Sonnenkollektoren, welche aufgrund der örtlichen Gegebenheiten sicher eine ökologisch vertretbare Lösung darstellen. Da das ganze Projekt überzeugt und dringend notwendig ist, empfehle ich auch, diesem Verpflichtungskredit zuzustimmen. Erlauben Sie mir trotzdem zwei Fragen:

Wie Frau Staatsratspräsidentin vorher erwähnt hat, wird das Kollegium bis zu 850 Schülerinnen und Schüler aufnehmen können. Für den Sportunterricht sind zwei Turnhallen vorgesehen, wie dies auch von meinem Kollegen Rime gesagt wurde. Meiner Meinung nach werden diese zwei Sporthallen kaum genügen, um die im Gesetz vorgesehenen drei wöchentlichen Sportlektionen vollumfänglich abzudecken. Wie gedenkt man diesem bereits jetzt absehbaren Raumanko entgegenzutreten?

Meine zweite Frage betrifft die Nutzung dieser Hallen neben den offiziellen Schulzeiten. Ist es vorgesehen, diese Hallen auch ausserhalb der Unterrichtszeit den Vereinen und Sportorganisationen zur Verfügung zu stellen? Oder sind mit den Anwohnern irgendwelche Abmachungen getroffen worden, welche es verunmöglichen, dass die Hallen von der Öffentlichkeit genutzt werden können, wie dies bei der im gleichen Quartier liegenden KDMS der Fall ist?

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Das vorliegende Projekt ist zukunftsorientiert und eine wichtige Investition für unsere Jugend. Deshalb verdient es unsere Unterstützung. Ich bedaure aber sehr, dass die Gelegenheit nicht genutzt und der Bau eines Schwimmbades in den Gebäudekomplex integriert wurde. Wir alle wissen, dass Schwimmbäder im Kanton und vor allem in der Stadt Freiburg dünn gesät sind, und dies ist nicht zeitgemäss. Schwimmunterricht muss heute zur Grundausbildung unserer Jugend gehören. Denn jedes Jahr ertrinken immer noch zu viele Menschen, weil sie nicht schwimmen können. Und nur aus finanziellen Gründen kein Schwimmbad zu bauen, ist nicht vernünftig. In der vorliegenden Botschaft bin ich auch über die Aussage gestolpert, dass keine Pellet-Heizung eingebaut werden soll, weil die Partikelfilter zur Dämmung des Feinstaubes sehr teuer sind. Dies ist keine vorbildliche Haltung des Staatsrates gegenüber umweltfreundlichen Energien. Und meiner Meinung nach sollte die öffentliche Hand hier eine Vorreiterrolle spielen und diese Investition nicht scheuen.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). J'interviens ici à titre de président de la commission d'école du Collège de Gambach pour vous demander bien sûr de soutenir ce projet.

M^{me} la Commissaire a rappelé tout à l'heure que ce projet de rénovation avait été, pour des raisons de planification financière, rayé du plan financier de la période administrative précédente et reporté à la période administrative 2007–2011. La réalisation de cette rénovation devient maintenant urgente, car – cela a été

dit – la direction, les enseignants et les élèves doivent travailler dans des conditions difficiles. Je peux vous assurer que chaque centimètre carré est utilisé – les membres de la commission ont pu s'en rendre compte – pour caser 650 élèves et 33 classes. Malgré ces conditions de travail difficiles, le travail réalisé sous la direction de M. Jean-Pierre Bugnon, recteur, est remarquable. Tout le collège... la direction, les enseignants, les élèves attendent ce nouvel outil de travail avec impatience.

Je vous demande donc d'écouter mon cri du cœur et de soutenir massivement ce projet, aussi massivement que M. le Conseiller fédéral Pascal Couchepin l'a été tout à l'heure à Berne lors de sa réélection en qualité de conseiller fédéral.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). J'interviens ici aussi à titre personnel. Il est clair que je soutiens à cent pour cent ce projet. Ce projet est une construction d'avenir, est une construction stratégique pour le canton également. Cependant, je me pose quelques questions par rapport au concept Minergie. C'est bien d'adopter le concept Minergie. Par contre, dire qu'on fait quelque chose au niveau des matières premières renouvelables avec 50 mètres carrés de cellules photovoltaïques, pour ma part, cela me semble vraiment insuffisant par rapport aux nouvelles constructions – trois nouveaux bâtiments – avec une surface de toit très importante. Seulement 50 mètres carrés, pour moi, si cette solution finale est retenue, c'est insuffisant. Comme vous le savez, hier, on vient de mettre les premiers coups de pioche pour créer ce chauffage à distance depuis SAIDEF jusqu'à Cremo, voire l'Hôpital cantonal. Entre l'Hôpital cantonal et Gambach, le chemin n'est pas long. Il y a de l'énergie chaude, 105 degrés, qui est à disposition. Il y a encore quelques écoles entre l'Hôpital et Gambach. N'y aurait-il pas une possibilité d'utiliser concrètement une énergie à 200% renouvelable pour alimenter ces nouveaux bâtiments et le Collège de Gambach? C'est la question que je pose à M^{me} la Conseillère d'Etat. Est-ce qu'il y aura encore une possibilité d'étudier cette ouverture-là?

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Une brève intervention pour renforcer la position de Daniel de Roche. Tout à l'heure, il s'est exprimé au sujet de ce qu'on appelle le «Kunst am Bau», c'est-à-dire le pour cent culturel, qui est en principe accordé à toute nouvelle réalisation publique en Suisse. Il y a un principe qui dit que 1% du budget d'une réalisation est affecté à une réalisation artistique. Je sais que le nouveau règlement cantonal sur la loi d'application sur les affaires culturelles devrait dire qu'il y a au maximum 1% qui est accordé à une réalisation «Kunst am Bau». Ici, on est très loin du compte, puisqu'on a en fait 50% de ce pour cent, c'est-à-dire un demi pour cent au total du coût de réalisation. Je pose une seule question. Est-ce que dans d'autres domaines on accepterait qu'il n'y ait que 50% de ce qui est prévu qui soit accordé pour une réalisation?

Le Rapporteur. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants qui ont manifesté leur intention

de soutenir ce projet. En tant que président du Club du bois et de la forêt, je suis enchanté des interventions qui ont été faites aujourd'hui. Selon l'avis général, on doit vraiment faire un effort supplémentaire pour l'utilisation du bois et des énergies renouvelables. Je crois que le Conseil d'Etat aura pris note de toutes ces remarques et que ce sera fait pour l'avenir.

D'autre part, en ce qui concerne la salle de sport triple ou double, cela a été discuté en commission. Il semblerait que la salle triple ne se justifie plus du moment où Fribourg Olympic libère la salle de Sainte-Croix. Par ailleurs, je ne me mouillerai pas à donner mon avis sur la piscine, parce que la commission n'en a pas discuté et à ce sujet c'est peut-être M^{me} la Commissaire qui pourra répondre. Pour ce qui concerne le chauffage – chauffage à pellets, chauffage à distance – cela a été discuté à la commission par rapport au chauffage à pellets. Selon l'avis général, il était quand même difficile de faire un chauffage à pellets pas seulement à cause du coût des filtres mais aussi à cause des livraisons vu la situation de Gambach, qui est en pleine ville, ce qui n'est pas idéal pour livrer ce bois.

Voilà ce que je peux vous dire par rapport à la commission et je laisserai M^{me} la Commissaire répondre aux autres interventions.

La Commissaire. Je souhaite à mon tour remercier l'ensemble des intervenants qui appuient le décret tel qu'il vous est soumis.

S'agissant des différentes remarques qui ont été faites, je vais essayer de les grouper en les prenant de manière thématique. En ce qui concerne tout d'abord le contrôle des coûts de construction, il me paraît important de vous indiquer que dans le cadre des bâtiments scolaires nous faisons toujours une commission de bâtisse, à laquelle nous associons des députés, et que nous avons le souci d'avoir un contrôle régulier des coûts CFC par CFC, opération par opération. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu de ce point de vue de dépassement de montant à annoncer. Donc, vu l'importance du projet, nous aurons là bien évidemment une commission de bâtisse.

Pour les salles de sport, il semble important de souligner que le Collège de Gambach forme pour le sport une entité au niveau de l'utilisation des salles de sport avec l'Ecole de culture générale, ancienne école cantonale de degré diplôme, qui bénéficie d'une salle triple. Si vous ajoutez la salle triple et la salle double vous avez un nombre de salles suffisant au niveau de l'occupation pour le nombre d'élèves considéré des deux écoles. Aujourd'hui déjà, une série des élèves de Gambach peut aller à l'ECDD ou à l'ECG pour les heures de sport. Il a fallu en tenir compte bien entendu dans le domaine des coûts et de l'utilisation optimale de ces salles de sport. Nous avons l'intention, dans la mesure de nos possibilités, de les mettre aussi à disposition en dehors des heures d'utilisation pour les besoins scolaires à des clubs sportifs, comme nous le faisons pour d'autres salles, avec une priorité cependant que nous voulons donner aux clubs sportifs en charge de la jeunesse pour donner un signe tangible d'activités extrascolaires qui font sens pour la santé et le bien-être des jeunes en particulier. Il est vrai que nous n'avons pas étudié la piscine, parce que nous ne l'avons pas voulu.

C'était une question de principe. Il faut voir l'utilisation d'une piscine dans un bâtiment du secondaire II. Je vous rappelle que cette question avait déjà été abordée dans cette enceinte pour le gymnase intercantonal de la Broye. Si vous prenez les coûts et aussi les coûts en termes énergétiques d'une piscine d'une occupation scolaire – 37 semaines par année – cela ne se justifie pas. Il faut le dire très clairement et cela n'est pas le rôle de l'Etat de construire des piscines pour les besoins généraux de la population. Il s'agit-là d'une tâche qui relève des communes en termes de couverture des besoins pour toute l'année en particulier. Si vous voyez le plan de Gambach et notamment l'occupation déjà optimale que nous avons essayé de faire de la parcelle, je ne vois pas très bien où nous aurions encore installé une piscine pour le Collège de Gambach.

S'agissant de la question de l'œuvre d'art, ce n'est certes qu'un demi pour cent qui est à disposition, mais cela représente tout de même un montant absolu de l'ordre de 200 000 francs pour le concours et l'œuvre d'art. Cela est autant que le montant que nous avons pour Péroilles 2 et je crois que l'œuvre d'art que nous avons pu installer à Péroilles 2 est remarquable, puisqu'elle fait partie dorénavant du catalogue des œuvres d'art contemporain que l'on peut admirer dans toute la Suisse. Il paraît qu'avec un montant de l'ordre de 200 000 francs, concours y compris, nous aurons de quoi faire une animation artistique de qualité dans le bâtiment, ce d'autant plus qu'il faut ajouter à cela un montant qui sera nécessaire pour le déplacement des vitraux de Yoki, que nous voulons absolument maintenir comme témoin de l'histoire du Collège de Gambach.

Pour la question des standards énergétiques choisis et du concept énergétique et technique retenu, ils ont fait l'objet – et j'espère que vous nous le reconnaîtrez – d'importantes études, puisque nous avons pris un point particulier dans le cadre de l'examen du projet d'examiner toutes les solutions possibles et de retenir celle qui nous paraissait efficace et efficiente pour le collège tel qu'il a été retenu. Le standard Minergie n'est possible que sur les nouveaux bâtiments, mais je retiens au titre de l'étude la question d'un éventuel rattachement au chauffage à distance. Nous sommes évidemment intéressés à avoir aussi de ce point de vue-là des sources de chaleur renouvelables pour un mieux-être commun. Il me paraît important de dire – le rapporteur de la commission l'a déjà indiqué – que si le chauffage à bois n'a pas été retenu, c'est à cause des émissions trop importantes, du volume total à chauffer, qui aurait nécessité une installation technique extrêmement onéreuse et qui ne se justifie pas non plus en tissu et milieu urbains.

L'intégration du bois dans la construction – cela a déjà été dit et le rapporteur de la commission en tant que président du Club du bois l'a également relevé – doit être pensée depuis le début d'un projet. Or, au moment du concours en 2005, cette préoccupation n'a pas été formellement exigée. Nous ne pouvons pas aujourd'hui revenir sur cette question de la charpente en bois faute de quoi nous devrions remettre à l'enquête ce projet, parce que nous dépasserions les hauteurs maximales fixées dans le quartier et que nous devrions obtenir des dérogations, ce qui est extrêmement difficile et nous poserait d'importants problèmes alors que j'ai indiqué

au début que l'exigence du permis de construire était une exigence minimale pour pouvoir présenter le décret. Mais je crois – nous vous l'avons dit et nous l'avons entendu aussi – que depuis lors le Conseil d'Etat a adopté un arrêté en novembre 2006 et il est très important – je ne peux évidemment pas prendre l'engagement ici puisque cela dépend de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et j'ai eu une discussion avec mon collègue très sensibilisé sur cette question – que, dorénavant, dès le départ des concours, cette exigence y figure avec cependant une remarque – parce que la question nous avait été posée en commission – qui est celle de l'utilisation du bois indigène. D'après nos conseillers juridiques dans le domaine des marchés publics, nous ne pouvons pas poser cette exigence dans le cadre des marchés publics. L'un ou l'autre canton semble le faire, mais cela est contraire à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Je tenais à le souligner ici pour ne pas non plus donner l'impression que nous n'avions pas examiné de près également l'ensemble de cette question.

Avec ces remarques, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions et je souhaite vous encourager à voter ce décret, qui est important pour l'avenir du Collège de Gambach. Le Collège de Gambach continuera à fonctionner pendant la durée des travaux. Je souhaite remercier l'équipe rectorale du Collège de Gambach, qui est présente dans la salle, pour l'important travail qu'ils devront faire, pour les désagréments qu'ils endureront et leur dire qu'ils ont effectivement attendu longtemps ces travaux, que nous sommes maintenant à bout touchant et que mon souhait est un vote massif du Grand Conseil suivi d'un vote massif du peuple le 1^{er} juin prochain lorsque nous lui soumettrons le décret en votation populaire.

Avec ces encouragements, je vous remercie de soutenir le projet de décret pour le Collège de Gambach.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Elections

Chambre des prud'hommes de l'arrondissement de la Glâne

Le Président. Au chapitre des élections concernant la Chambre des prud'hommes de l'arrondissement de la Glâne, nous devrions procéder à l'élection de deux assesseurs suppléants, mais en l'absence de candidatures suffisantes, un des deux postes sera remis au concours par le Conseil de la magistrature en janvier 2008, si bien qu'aujourd'hui nous n'allons procéder qu'à une seule élection, comme l'a mentionnée précédemment M^{me} la Présidente du Conseil de la magistrature. Le préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice est le même. Il s'agit de M. Vincent Brodard. Si votre choix se porte sur une autre personne, vous avez la liste complète des candidatures qui vous a été distribuée.

**Projet de décret N° 37
relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue
du réaménagement des bâtiments et des nouvelles
constructions du Collège de Gambach**

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. La commission vous propose une modification rédactionnelle dans la version allemande du texte. Il faudrait remplacer le terme «im Eigentum» par «auf dem Areal», qui paraît plus correct selon les spécialistes. La commission n'a pas souhaité vous présenter une version bis pour cette simple modification rédactionnelle.

La Commissaire. Je me rallie à cette solution. Nous avons décidé de le faire dans le cadre de la commission de rédaction, le cas échéant.

– Adopté.

ART. 2 À 4

– Adoptés.

ART. 5

Le Rapporteur. Le planning des architectes prévoit trois ans et demi de travaux, y compris les travaux préparatoires. Si de par la date de la votation populaire les travaux de construction sont repoussés d'une année, je doute fort que les coûts des travaux seront réduits.

La Commissaire. ... d'où l'importance de fixer un indice pour les augmentations possibles.

– Adopté.

ART. 6

– Adopté.

ART. 7

Le Rapporteur. Vu le montant de l'investissement, qui dépasse largement 1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, le décret est soumis à l'approbation du peuple.

La Commissaire. Cela sera fait le 1^{er} juin prochain.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 94.*

**Résolution Solange Berset/Christine Bulliard
(avenir de l'EMAF)¹**

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Je sais bien qu'actuellement les intérêts sont partout ailleurs que d'écouter une députée qui veut déposer une résolution. Mais malgré tout je tiens à vous passer mon message. Interpellée par la presse, par les parents d'élèves en formation et par le directeur de l'EMAF, après discussion avec M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, je suis inquiète de constater que Fribourg risque de perdre une école qui permet à de nombreux élèves de se

¹ Déposée et développée le 11 décembre 2007, BGC p. 1915.